

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EPREUVE SPECIFIQUE - SECTION EUROPEENNE

CONSIGNES AU JURY

Rappel des textes

Les modalités de l'épreuve sont définies dans l'arrêté du 4 août 2000, dans le BOEN n°32 du 14 septembre 2000. Cette épreuve orale académique compte pour 80% de la note finale à l'évaluation spécifique.

Déroulement de l'épreuve

20 minutes de préparation - 20 minutes d'entretien

La première partie prend appui sur un document non étudié par l'élève durant la scolarité (sujet élaboré au niveau académique).

Durée : environ 10 minutes

La deuxième partie consiste en un entretien qui porte **sur les travaux et activités effectués dans la discipline non linguistique**. L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement : PFMP à l'étranger, partenariat, échanges, échanges virtuels, Etwinning et TéléTandem, clubs, journaux, télécommunications, etc.

Le candidat doit être apte à réagir spontanément à des questions relatives à un domaine connu, à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active.

Durée : environ 10 minutes

Supports d'évaluation

Les sujets de la première partie de l'épreuve sont fournis par le centre d'examen.

Pour répondre aux exigences de la deuxième partie de l'épreuve, les enseignants de DNL :

- établiront une **liste de 3 axes**, thèmes des travaux et activités étudiés en DNL et/ou les différentes actions mises en place dans le cadre de l'ouverture internationale (échanges, PFMP à l'étranger, visites d'entreprise ...)
- apposeront leur signature et le cachet de l'établissement ;
- déposeront la liste auprès de l'équipe de direction.

pour chacun des candidats (cette liste peut donc être différente pour chaque élève d'une même section).

Afin de valoriser les PFMP effectuées à l'étranger ou les contacts avec les pays anglophones ou germanophones, nous vous demandons de faire porter **l'entretien, par ordre de priorité, sur :**

- **la PFMP accomplie à l'étranger ;**
- **les actions avec le pays de la langue cible ;**
- **les actions d'ouverture internationale.**

Si le candidat n'a pas effectué une des actions citées ci-dessus, le jury le questionnera sur les thèmes listés et étudiés en cours de DNL.

Nous savons que cette session 2021 a un caractère inédit et particulier au vu du contexte sanitaire et que les mobilités ont été très restreintes voire inexistantes. Nous savons pouvoir compter sur votre professionnalisme quant au déroulement de l'entretien et au choix de la thématique qui sera abordée avec le candidat.

Nous vous rappelons qu'une PFMP en France ne peut être considérée comme axe ou thème de travaux étudiés au cours de la formation. Le candidat ne sera donc pas évalué sur ce sujet.

IMPORTANT : la rédaction du rapport de stage, d'un dossier ou la présentation d'un diaporama n'est pas obligatoire ; cependant ces supports peuvent être une aide lors de l'entretien. **Le candidat ne sera en aucun cas pénalisé en l'absence de rapport de stage, de dossier ou de diaporama.**

L'évaluation prend appui sur la grille académique jointe en annexe.

Consignes au jury

- Le jury se présentera au centre d'examen une demi-heure avant le début des épreuves pour se mettre à la disposition du chef de centre et afin de prendre connaissance des sujets. Au début de chaque demi-journée, il rappellera les consignes aux candidats et leur indiquera un horaire approximatif de passage.

Règles pour la passation de l'épreuve

- Accueillir les candidats avec bienveillance, les mettre en confiance.
- Vérifier la convocation et la pièce d'identité de chaque candidat.
- Le sujet est remis par l'examineur.
- **Les candidats préparant l'épreuve seront surveillés par une personne de l'établissement dans une salle annexe.**
Ils ne doivent ni communiquer avec l'extérieur, ni utiliser de documents annexes (notes, manuels, cahiers, documents personnels, smartphones, objets connectés ...)
- A la fin de l'entretien, ne pas divulguer la note attribuée et ne pas commenter la prestation du candidat.

Après l'épreuve :

- Le jury se mettra à la disposition du chef de centre pour la saisie des notes.
- Le jury remettra la grille d'évaluation au chef de centre à laquelle sera adjointe la fiche de thèmes dûment complétée.
- Il est fortement recommandé de garder pendant un an la liste des candidats interrogés, les appréciations ainsi que les notes attribuées (ces informations seront utiles en cas de litige).

Si la passation des épreuves nécessite la mise à disposition d'un matériel spécifique, un courrier spécifique parviendra dans les établissements en amont de l'envoi des sujets.

Nous vous rappelons que l'évaluation des candidats fait partie des missions des enseignants et soulignons l'importance de votre présence et de votre ponctualité dans le cadre des examens. Vous veillerez notamment à ce que l'organisation des épreuves en CCF au sein de vos établissements ne nuise pas au bon déroulement de cette épreuve spécifique.

Les inspecteurs impliqués dans les sections européennes

Annexe : grille d'évaluation épreuve spécifique de section européenne

Les inspecteurs impliqués dans les sections européennes